



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de Convocation :</u> 04 novembre 2020
<u>Nombre de Conseillers</u> en exercice : 15 présents : 12
<u>Nombre de voix</u> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9.5

L'an **deux mille vingt** et le **12 novembre**, à **18 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes SANDY, AGUILA.

Absents excusés : LIVOTI (proc. à M. SANS), EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT), COURTOUX (proc. à M. DESHONS)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) : Monsieur Joël ROQUEBERT

Objet : Annulation de loyers en soutien aux commerçants, locataires de la Commune durant la crise sanitaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement, la Commune pourrait soutenir la SNC BUDERA, gérante du café de la Commune, la SAS LUGATY, gérante du Restaurant « Chez Bri », et l'Association Défi'form, en annulant le règlement de loyers durant la période des confinements de l'année 2020.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'apporter** son soutien aux commerçants et l'Association Défi'form, locataires de la Commune, soit :

- la SNC BUDERA, gérante du café de la Commune
- la SAS LUGATY, gérante du Restaurant « Chez Bri »
- l'Association Défi'form, pour l'utilisation des salles de gymnastique et d'Eveil

- **d'annuler** le règlement de leurs loyers comme suit :

- du 01 avril au 31 mai 2020 pour le loyer du fonds de commerce de la SNC BUDERA,
- du 01 avril au 30 juillet 2020 ainsi qu'à compter du 01 novembre 2020 jusqu'à nouvel ordre, pour le loyer du bâtiment communal de la SAS LUGATY,
- à compter du mois de septembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre pour l'Association Défi'form.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au remboursement des loyers du mois d'avril 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213100845-20201112-DCM_2020_9_5-DE

Affiché le **17 novembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **13 novembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

